

ANNEXE

COMMENT EXPRIMER UNE RECLAMATION ?

Conformément à la réglementation, CDC Placement a mis en place un dispositif de traitement des réclamations exprimées par ses clients.

Il vous est ainsi possible de nous transmettre votre réclamation dans les conditions suivantes :

- Apprès de votre Conseiller lors d'un rendez-vous, par téléphone, par courrier ou par courriel ; ou
- Apprès du Service Titres, par courriel : relationtitres@caissedesdepots.fr, ou par courrier à l'adresse :

CAISSE DES DEPÔTS
Direction des Clientèles bancaires
Service Titres
15 quai Anatole France
75356 PARIS

Afin que nous soyons en mesure de traiter votre réclamation, nous vous invitons à nous communiquer toutes les pièces utiles à son examen.

Nous vous rappelons qu'aucun frais n'est facturé pour le traitement d'une réclamation.

CDC Placement s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai de 2 jours ouvrés et à vous apporter une réponse dans un délai de 2 mois maximum en considération de la complexité de la problématique.

Si la réponse apportée ne vous satisfait pas, il vous est possible de saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) :

- de préférence pour un meilleur suivi par formulaire électronique (disponible sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine>) ou
- par courrier postal à l'adresse suivante: Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

L'ensemble des informations relatives à la médiation de l'AMF sont disponibles sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation>.